

Féchy, le 28 août 2018



CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 6/2018 RELATIF AU CREDIT  
DE REALISATION DE LA RENOVATION DE L'ANCIEN COLLEGE

.....

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de MM. Jacques MORANDI, président, Raphaël MOGNETTI, Tobias MEYER, Christian HEYE, membres, François MOLLIEUX membre suppléant et Mme Sylvie MORET, rapporteur, s'est réunie le lundi 27 août 2018 afin d'étudier le préavis municipal n° 6/2018. MM. Laurent BESSO, Jonathan ZOSSO, membres et Alain BETTEMS, membre suppléant, étaient excusés.

M. Andreas MEYER, syndic, ainsi que Mme Francine DUPUIS et M. Marc MORANDI, municipaux étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission.

Une demande d'emprunt a été faite auprès de trois instances. A ce jour, deux offres sont arrivées à la Municipalité. Bien que la Poste ait un taux d'intérêt très intéressant, la BCV reste actuellement la meilleure proposition, celle-ci offrant une assistance de conseil. La décision définitive sera prise dès réception de l'offre de la Raiffeisen.

Ce bâtiment serait composé de 5 appartements et d'une buvette à louer pour env. 40 personnes. Le revenu locatif calculé se monte à CHF 75'000.00. Les éventuelles locations du Foyer ne sont pas prises en considération dans les montants mentionnés ci-dessus.

L'emprunt devisé à CHF 2'500'000.00 est amorti sur 30 ans, soit un montant annuel de CHF 83'500.00 et d'un intérêt d'env. CHF 50'000.00. Dès lors, le financement de ce projet se porte aux environs de CHF 133'500.00 de charge annuelle fixe. Un montant de frais de rénovation devrait encore être ajouté à cette somme.

Le compte des fonds de réserve pour investissements futurs (9282.002.00) se monte à CHF 5'353'221.20 au 31 décembre 2017, dont CHF 399'000.00 sont déjà affectés aux divers préavis 2018; soit la mise en conformité de la ventilation de l'auberge (CHF 110'000.00), le bouteillier (CHF 39'000.00) et le terrain multisport (CHF 250'000.00). Par conséquent, un disponible de CHF 4'954'221.20 permet le financement de la somme de CHF 1'900'000.00 représentant les fonds propres.

Le plafond d'endettement voté pour la législature actuelle (soit jusqu'en 2021) est de CHF 11'685'427.00. L'endettement actuel étant de CHF 7'330'000.00. Dès lors, un montant de CHF 4'355'427.00 est disponible à l'octroi d'un nouvel emprunt.

La Commission constate un déficit annuel d'env. CHF 60'000.00 à CHF 70'000.00. Il y a lieu de penser que des économies sur le coût de construction peuvent être réalisées suite à des devis largement calculés.

La Commission estime que le lieu mérite un investissement pour le rendre attractif et que l'aboutissement de ce projet valoriserait l'apparence de Féchy-Dessus.

Au vu de ce qui précède et après délibération, La Commission par 5 voix pour et une abstention propose au Conseil Général de Féchy d'accepter le préavis n° 6/2018 relatif au crédit de réalisation de la rénovation de l'Ancien Collège tel que présenté pour un montant total de CHF 4'400'000.00, financé par un nouvel emprunt de CHF 2'500'000.00 et un montant de CHF 1'900'000.00 financé par la trésorerie courante, de l'amortir la somme totale de CHF 4'400'000.00 sur une durée de 30 ans en prélevant sur le compte de fonctionnement 353.3303.00.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les membres



Les suppléants

